MISSION TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	**CERTIFICAT D'AGRÉMENT POUR LES VÉHICULES TRANSPORTANT CERTAINES MARCHANDISES DANGEREUSES** Ce certificat atteste que le véhicule désigné ci-après remplit les conditions requises par l'accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (ADR).

1. Certificat n° :	2. Constructeur du véhicule :	3. N° d'identification du véhicule :	4. N° d'immatriculation : (le cas échéant)
F.ADR-21-06879-69	**RENAULT TRUCKS**	**VF633DVB000106831**	**170 AGZ 69**

5. Nom et siège d'exploitation du transporteur, utilisateur ou propriétaire :
SODI RHONE ALPES
RUE DES SABLIERES -
69660 COLLONGES AU MONT D OR

6. Description du véhicule (1) : camion N3 (PTC > 12 t)

7. Désignation(s) du véhicule selon le 9.1.1.2 de l'ADR (2) :

~~EXII~~	~~EXIII~~	FL	AT	~~MEMU~~

8. Dispositif de freinage d'endurance (3) :
☐ Non applicable
☑ L'efficacité selon le 9.2.3.1.2 de l' ADR est suffisante pour une masse totale de l'unité de transport de 40.000 t (4)

9. Description de la (des) citerne(s) fixe(s) / du véhicule-batterie (le cas échéant) :
9.1 Constructeur de la citerne : **RIVARD**
9.2 Numéro d'agrément de la citerne / du véhicule-batterie : **MDRT 05 001 049**
9.3 Numéro de série de construction de la citerne / Identification des éléments du véhicule-batterie :
RIV0315SCE030
9.4 Année de construction : **2005**
9.5 Code-citerne selon 4.3.3.1 ou 4.3.4.1 de l'ADR : **S4AH + L4AH**
9.6 Dispositions spéciales TC et TE selon le 6.8.4 de l'ADR (si applicable)(6) : **TE11,TE19,TE20**

10. Marchandises dangereuses autorisées au transport :
Le véhicule remplit les conditions requises pour le transport des marchandises dangereuses affectées à la (aux) désignation(s) des véhicules indiquée(s) au N°7

10.1 Dans le cas des véhicules EX/II ou EX/III (3)
☐ marchandises de classe 1, y compris le groupe de compatibilité J
☐ marchandises de classe 1, à l'exception du groupe de compatibilité J

10.2 Dans le cas d'un véhicule-citerne / véhicule-batterie (3) :

☑ seules les matières autorisées d'après le code citerne et toute disposition spéciale indiquée au N°9 peuvent être transportées (5)

ou ☐ seules les matières suivantes (classe, n° ONU, et si nécessaire groupe d'emballage et désignation officielle de transport) peuvent être transportées :

Seules les marchandises qui ne sont pas susceptibles de réagir dangereusement avec les matériaux du réservoir, des joints, des équipements et des revêtements protecteurs (si applicable) peuvent être transportées.

11. Observations :
Numéro de l'ancien certificat : ADR13007069V

12. Valable jusqu'au :
19/01/2022

DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Unité Départementale du Rhône
Véhicules
69 avenue Roger Salengro
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 72 44 12 41 - Fax 04 72 44 12 59

Cachet du service émetteur

Villeurbanne, le 16/12/2021

MTES * DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Signature numérique de Philippe RAMBAUD
philippe.rambaud
Date : 2021.12.16 13:59:26 +01'00'

Philippe RAMBAUD
L'adjoint au Chef de la Cellule Véhicules

1) Selon les définitions des véhicules à moteur et des remorques des catégories N et O telles que définies dans la Résolution d'ensemble sur la Construction des véhicules (R.E.3) ou dans la Directive 2007/46/CE .
(2) Biffer toute mention inutile.
(3) Cocher la mention valable.
(4) Mentionner la valeur appropriée. Une valeur de 44 tonnes ne limitera pas la « masse maximale admissible d'immatriculation / en service » indiquée dans le(s) document(s) d'immatriculation.
(5) Matières affectées au code-citerne indiqué au N°9 ou à un autre code-citerne autorisé selon la hiérarchie au 4.3.3.1.2 ou 4.3.4.1.2, compte tenu, le cas échéant, de la ou des dispositions spéciales.
(6) Non exigé lorsque les matières autorisées sont énumérées au N°10.2

13. Extensions de validité	
Validité étendue jusqu'au (A) 13.01.2023	Cachet du service émetteur, lieu, date, signature : fait à ST PRIEST le 14.01.22 069J7041 AUTOVISION PL 13, rue du Progrès 69800 ST PRIEST Agrément 69J7041
Validité étendue jusqu'au	Cachet du service émetteur, lieu, date, signature : le 17/01/2023 (A) 038K7020 Y. BERTHET AUTO BILAN France SAS au capital de 14.185.400 € RCS Nanterre 437 807 795 DEKRA - S038K154 686, Rue des Balmes 38150 SALAISE SUR SANNE Tél. : 04 74 29 61 78
Validité étendue jusqu'au	Cachet du service émetteur, lieu, date, signature :
Validité étendue jusqu'au	Cachet du service émetteur, lieu, date, signature :
Validité étendue jusqu'au	Cachet du service émetteur, lieu, date, signature :
Validité étendue jusqu'au	Cachet du service émetteur, lieu, date, signature :
Validité étendue jusqu'au	Cachet du service émetteur, lieu, date, signature :
Validité étendue jusqu'au	Cachet du service émetteur, lieu, date, signature :
Validité étendue jusqu'au	Cachet du service émetteur, lieu, date, signature :

NOTA : Ce certificat doit être restitué au service émetteur lorsque le véhicule est retiré de la circulation, en cas de changement du transporteur, utilisateur ou propriétaire indiqué au N°5, à l'expiration de la durée de validité ou en cas de changement notable des caractéristiques essentielles du véhicule.